



**HAL**  
open science

# Mise à jour de la connaissance historique à propos de l'église Saint-Pierre de Vernaux (Ariège) – étude archivistique et remise en contexte

Florence Guillot

## ► To cite this version:

Florence Guillot. Mise à jour de la connaissance historique à propos de l'église Saint-Pierre de Vernaux (Ariège) – étude archivistique et remise en contexte. TRACES UMR 5608. 2023. hal-04407289

**HAL Id: hal-04407289**

**<https://hal.science/hal-04407289>**

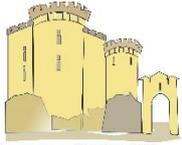
Submitted on 20 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



**Florence GUILLOT**  
Archéologue - Historienne  
Recherche | Expertise | Valorisation  
contact@floguillot.com - +33 (0)608 769 630  
www.floguillot.com

Mise à jour de la connaissance historique  
à propos de l'église Saint-Pierre de Vernaux (Ariège)  
– étude archivistique et remise en contexte



Fig. Photographie 1905. Fonds Jean-Paul Métailié et de la Société de Géographie des Pyrénées. BIPT — Observatoire photographique du paysage – OHM haut Vicdessos — CNRS Géode. Copie AD31, 53 FI 260.

L'église de Vernaux est construite sur un replat en flanc et en rive droite de la haute vallée de l'Ariège, le long d'un accès entre Luzenac — village en fond de vallée doté d'un pont médiéval — et Lordat et son grand *castrum* comtal. En bordure aval du *Planet de la Gleyzo*<sup>1</sup> où elle est érigée, cette église est bien visible de loin et ce choix de situation participe clairement à sa mise en scène. L'église est isolée du village construit 400 m plus haut, dans la pente du versant. Cet isolement — tout comme la situation de l'église en position basse par rapport à l'habitat paysan — est conforme à ce que nous connaissons du peuplement par villages casaliers ou villages « à maisons » en

<sup>1</sup> Toponyme relevé dans AD09, 311EDTD2, séance de 1881. Le lieu est alors pâturé.

comté de Foix<sup>2</sup>. L'antériorité de l'habitat de Vernaux sur son église est confirmée par une mention de la *villa de Vernaux* en 1074 (ancien style)<sup>3</sup>, dans un acte qui indique les églises quand elles existent et qui n'en cite aucune à Vernaux. Le système de peuplement montagnard — sylvo-agro-pastoral — a produit très tôt des agglomérations nombreuses sur les versants, assurément dès le Moyen Âge central, et certainement un peu avant<sup>4</sup>. C'est dans un second temps, souvent à l'époque romane, presque toujours sous l'égide d'établissements ecclésiastiques, que ces « villages » se dotent d'églises que l'on construit à l'extérieur et en position inférieure, probablement parce que les quartiers déjà denses ne permettent pas de constructions intercalaires et parce que la sociabilité villageoise y est suffisamment bien structurée pour résister à la domination d'une église. Ces lieux de culte servent ensuite la polarisation sociale des habitants, qui, dès la fin du Moyen Âge, précisent leur identité à partir de la paroisse où ils résident ou celle où ils sont nés<sup>5</sup>. Cependant, à la différence de nombre de régions de la France méridionale, en haute Ariège comme dans une grande partie des deux versants des Pyrénées, c'est bien le village et son groupement qui constituent la plus ancienne polarisation sociale et aussi spatiale et non pas le lieu de culte. C'est le cas de Vernaux.

Vernaux est situé dans le diocèse de Toulouse jusqu'à la création de celui de Pamiers au début du XIVe siècle<sup>6</sup>, suite à la réorganisation de la province ecclésiastique pour faciliter l'encadrement et la gestion d'une province jugée bien trop vaste.

L'église dispose anciennement d'un cimetière attenant au nord, mais non enveloppant y compris sur le cadastre du début du XIXe siècle. Malheureusement aucun compoix ou terrier modernes n'ont été conservés pour Vernaux<sup>7</sup> et on ne peut donc pas se faire une idée de l'emplacement du cimetière avant ce levé cadastral.

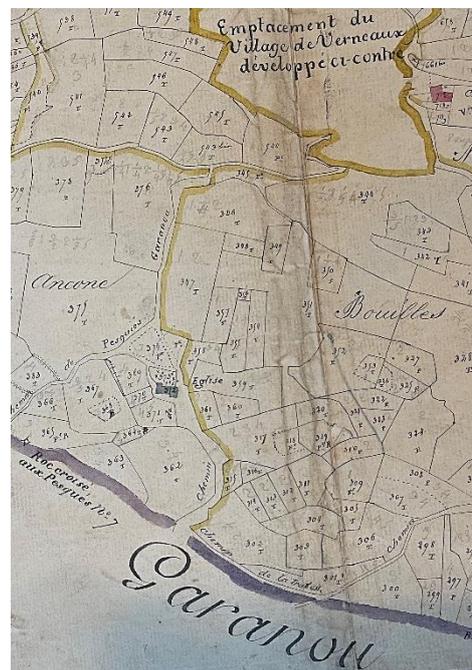


Fig. Cadastre napoléonien.  
AD09, 3P846.

<sup>2</sup> On peut comparer Vernaux et son église isolée en position inférieure à quelques centaines de mètres du village, avec Sentenac (vallée du Vicdessos – 09) et son église Saint-Georges.

<sup>3</sup> Cluny, T.IV, acte 3480, p. 587-590.

<sup>4</sup> Guillot 2016 ; Cursente 2021, p. 175-178 ; Guillot 2010.

<sup>5</sup> Cette question n'est pas formellement tranchée pour les XIIIe et XIVe siècles. Si l'on suit les sources ethnographiques permettant comparaison, il est possible que les personnes aient été, durant toute leur vie, définies par rapport à leur paroisse de naissance, celle de leur famille, où qu'ils aient résidé.

<sup>6</sup> Démembrement des papes Boniface VIII (1295 — 1303) et Jean XXII (1316-1334). Martinazzo 2012, 40. Vidal 1903.

<sup>7</sup> Ni de Lordat.

AD09, 3T86. Il est noté en 1909 que le livre terrier de Vernaux précédemment conservé par la collectivité (répertorié en 1896) et daté de 1772 est perdu.

La dédicace de l'église pose problème. L'église est classée en 1910 sans précision sur sa dédicace<sup>8</sup>. Elle apparaît actuellement dans la base Mérimée et dans les dossiers des Monuments Historiques avec pour dédicace sainte Marthe. Cependant, la documentation historique indique régulièrement et uniquement saint Pierre<sup>9</sup> et l'actuel référencement de l'évêché de Pamiers précise même saint Pierre et saint Paul. Nous avons recherché l'origine de cette substitution sans résultats, mais l'église de Vernaux est bien une église Saint-Pierre.

## Origine



*Fig. Fonds Jean-Paul Métailié. BIPT — Observatoire photographique du paysage — OHM haut Vicdessos — CNRS Géode. Notez les boulines façonnés.*

Ce lieu de culte est composé d'une nef — voûtée d'un berceau — se terminant sur un chevet à plan tréflé<sup>10</sup> dont le niveau de toiture et de voûte est plus bas que celui de la nef, tandis que le chœur est aussi plus étroit que la nef. Entre les absidioles et l'abside, la disposition des baies n'est pas symétrique (ajout ?). Et les baies des absidioles et de l'abside sont de factures différentes de celle du mur fronton...<sup>11</sup>

Malgré l'apparente homogénéité de bâti, livrée par la nature des roches<sup>12</sup>, ces divergences impliquent de vérifier sérieusement s'il n'y a pas un phasage des bâtis romans. L'église présente un mur fronton remanié surmonté de cloches, autrement dit mur-clocher. Dans ce dernier, une ouverture de jour à linteau échancré signe une romanité ancienne. Enfin, une sacristie et un porche paraissent avoir été ajoutés par côtés. Marcel Durliat (1969, 31)

<sup>8</sup> AD09, 4T15.

<sup>9</sup> Par exemple AD09, G235, n° 124 (1648), G354, n° 9 (1745), 4O320 (1823 et 1824), etc.

<sup>10</sup> Qui a été comparé par les historiens de l'Art de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle avec ceux de l'église d'Ornolac (Roger 1910, Lahondés 2018). Le plan de la nef et du chœur de l'église de Vernaux est effectivement analogue à celui de l'église d'Ornolac. Mais dans le détail des bâtis, les deux édifices sont dissemblables (différences de l'approvisionnement carrier ?). L'église de Mérens est aussi citée par ces historiens comme comparable, mais son plan tréflé est un peu différent, peut-être simplement plus ancien.

<sup>11</sup> Nos remarques à propos du bâti sont bien trop rapides, car notre étude se limite à une simple « mise à jour de la connaissance historique ». Cependant, pour mettre à jour la connaissance historique, il nous faut disposer d'un minimum d'éléments sur la question des bâtis et ceux-ci sont nécessaires à l'étude analytique des actes, pour apporter des indices là où les textes manquent.

<sup>12</sup> Majoritairement des tufs dont l'origine serait à rechercher sur le terrain. Nous avons repéré une petite carrière de tuf au-dessus du village de Verdun, mais c'est à une petite dizaine de kilomètres de Vernaux. Il faudrait avant tout mieux explorer la carrière située en rive droite du ruisseau du Géruil — sous le village d'Axiat —, car elle est positionnée sur un site d'exurgence ; donc propice à la précipitation de tufs (« Font et trou des Dragues » aussi dit « rivière

propose cet édifice pour partie roman. Ajoutons que les murs comportent à première vue quelques reprises en sous-œuvre et que le fronton livre l'indéniable vestige d'un échafaudage postérieur à sa construction — car en boulines façonnées et de largeur plus étroite que la façade (apparemment réfection du clocher) — et une étroite porte voûtée en plein cintre et obturée<sup>13</sup> au profit d'une porte latérale. Une couverture ancienne en pierre est visible dans les murs gouttereaux. Le tout est apparemment bien plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord et mériterait une étude du bâti stratigraphiée associée une étude comparative des églises romanes du secteur. En effet, le bâti de ce monument constitue une source essentielle d'informations sur son histoire. Des photographies anciennes — antérieures aux restaurations majeures dont les liants couvrent actuellement une partie des parements — pourraient permettre de préciser cette étude. Quelques-unes sont conservées à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine à Charenton-le-Pont<sup>14</sup>. Enfin, des peintures « datables du XVe siècle sont situées dans le chœur » et d'autres du XIXe siècle, dans la nef (Inventaire général...



*Fig. Exemples d'images conservées au MAP. 1953 et 1963. Crédit Sylvain Stym-Popper — fonds MAP. Remarquez les boulines maçonnées de l'échafaudage des murs et les sculptures sur les faîtes, juste sous la toiture actuelle.*

93). Leurs présences datent peut-être des rénovations d'ampleur du bâti de cette église.

Le contexte social et politique de la fin du XIe siècle et du début du XIIe siècle du secteur est important pour comprendre les raisons d'être de la construction de cette église.

On peut d'abord avancer sans grand danger que la construction de cette église est en concordance avec la mise en place de lieux de culte dans les villages casaliers à l'époque romane, donc avec une densification du réseau paroissial s'adaptant aux agglomérations paysannes préexistantes, aux communautés, densification repérable à travers toute la haute Ariège, l'Andorre, le haut Urgel et au-delà. Les églises connues

---

souterraine du Gêrul » – 42,775 87 N/1,753 75 E) et parce que les mêmes tufs sont présents dans les murs des églises d'Axiat et de Vernaux (on trouve aussi des tufs dans l'église d'époque moderne de Caussou, moellons de ramassage apparemment issus de l'ancienne église). Cet ancien site carrier n'est pas référencé (y compris dans les bases BRGM), mais nos prospections nous ont permis de le découvrir et proche des deux églises, il se révèle une meilleure hypothèse que l'extraction repérée à Verdun.

<sup>13</sup> Lors de la construction du porche latéral ?

<sup>14</sup> Ci-dessous, sources figurées. Existente aussi quelques images (s.d.) aux AD09, 38J5.

plus anciennement sont moins nombreuses et attachées à des centres de peuplement et administratifs importants, par exemple celle d'Ax qui est qualifiée de basilique au début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup> ou celle de Sabart, chef-lieu d'un *suburbium* en 870<sup>16</sup>. Quelques toponymes Saint-Félix indiquent peut-être aussi la présence de lieux de culte du premier haut Moyen Âge. On en connaît à Unac (quartier actuel) et encore plus proche de Vernaux, à Luzenac<sup>17</sup>.

Cette densification du réseau ecclésial à l'époque romane est assurée en haute Ariège par des établissements ecclésiastiques, abbayes ou canoniaux, et quand elle ne l'est pas, la Réforme grégorienne y permet la récupération des droits des églises détenus par les lignages aristocratiques par ces établissements dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. Or, qu'ils s'agissent de constructions portées par des établissements monastiques ou récupérés par ceux-ci, la question est fondamentalement politique. Et lorsqu'ils sont récupérés lors de la Réforme grégorienne, les établissements monastiques reconstruisent ces lieux de culte<sup>18</sup>. Dans les deux cas, autour du début du XII<sup>e</sup> siècle, les abbayes et les chanoines de Foix assurent donc une monumentalisation des bâtiments cultuels en haute Ariège, ce qui explique la qualité et le nombre des églises romanes qui nous sont parvenues. L'évêché est en revanche peu présent en haute Ariège avant le XIII<sup>e</sup> siècle et seuls les abbayes ou les chanoines y avaient les moyens de la construction d'ouvrages de grande qualité. Cependant, si l'église de Vernaux passe pour être dépendante de l'abbaye de Lagrasse, c'est par suite d'une erreur de situation des établissements dans l'édition du tome 2 des actes de l'abbaye (Pailhès 2000, note 183). Les actes auxquels se réfère l'analyse de cette édition mentionnent entre autres une église Saint-Pierre de Pech en haute Ariège comme dépendante de Lagrasse<sup>19</sup>. Mais l'édition commet une erreur de localisation supposant qu'il s'agit de l'église de Vernaux. Nos propres recherches ont localisé le Pech-Saint-Pierre<sup>20</sup>, village ecclésial abandonné avant le XIV<sup>e</sup> siècle, situé sur un sommet au-dessus d'Albiès et qui ne peut absolument pas correspondre à Vernaux. Pourtant, vu la qualité du bâti de l'église de Vernaux, elle a probablement été construite par un établissement ecclésiastique ou par un comte de Foix<sup>21</sup>. On peut être quasi certains qu'elle ne dépend pas des autres établissements ecclésiastiques largement possessionnés au XII<sup>e</sup> siècle dans le secteur, à savoir l'abbaye de Saint-Sernin et celle de Saint-Volusien de Foix, car nous conservons suffisamment de documents pour connaître leurs patrimoines. Elle n'est probablement pas non plus le fait des comtes de Foix, car ces derniers à l'église d'Unac, et ailleurs, transfèrent plus tard leurs églises à

---

<sup>15</sup> Peloux 2019, 22.

<sup>16</sup> HGL, II, acte 174.

<sup>17</sup> À l'époque moderne, il y est uniquement dénombré des champs en ce lieu, mais l'un d'eux appartient à l'hôpital d'Ax. AD09, 63EDTCC1 Compoix et terrier de Luzenac — 1694, f° 25, 31, 73 et 63EDTCC2 Livre terrier de Luzenac — 1772, f° 11.

<sup>18</sup> C'est la politique de l'abbaye de Saint-Sernin en vallée du Vicdessos (09).

<sup>19</sup> La bulle de 1118 (Magnou-Nortier et Magnou 1996, acte 203) est un faux suivant l'analyse des chartistes qui éditent les actes de Lagrasse (Magnou-Nortier et Magnou 1996, Pailhès 2000), mais tous considèrent à juste titre que cet acte falsifié se réfère à une réalité et que les établissements mentionnés en haute Ariège dépendent bien de Lagrasse.

<sup>20</sup> Guillot 1998, t. 2, 23-24.

<sup>21</sup> C'est le cas de celle d'Unac non loin de Vernaux.

l'abbaye de Saint-Volusien de Foix et Vernaux ne dépend jamais des chanoines de Foix. Malgré l'absence de mention documentaire, elle pourrait bien finalement avoir dépendu de l'abbaye de Lagrasse, parce que le patrimoine de cette abbaye en haute Ariège n'est connu que par des documents falsifiés qui peuvent comprendre des erreurs et



Fig. Église d'Axiat.  
Crédit Yann Gwilhoù

parce que, pour une raison inconnue, cette abbaye perd ses possessions en haute Ariège au XIIIe siècle, ce qui nous empêche d'avoir une image plus tardive de son patrimoine dans cette vallée. Le patronage de l'église d'Ornolac, de plan comparable à celle de Vernaux, n'est d'ailleurs pas mieux documenté, mais l'on sait que celle de Mérens<sup>22</sup> dépend de Lagrasse et a été donnée par un membre de la famille comtale du Razès à la fin du Xe siècle<sup>23</sup>. Non seulement ces trois églises — Vernaux,

Ornolac et Mérens — sont de styles comparables, mais elles livrent une influence catalane commune. L'église Saint-Pierre de Pech dépend aussi de Lagrasse<sup>24</sup>. Toutes trois, Ornolac, Pech et Vernaux, mais aussi Mérens sont dédiées à saint Pierre. Pour deux d'entre-elles le patronage de l'abbaye Lagrasse est avéré, il est donc fort probable que les deux autres soient sous ce même patronage et qu'elles aient été construites par cette abbaye. On peut en outre comparer l'église de Vernaux avec celle d'Axiat très proche. Son plan est différent, notamment le clocher, mais le bâti présente de remarquables similitudes du point de vue de l'appareillage et de la nature des roches employées (même carrière ?). Or, Saint-Julien-d'Axiat est aussi une église dépendante au XIIe siècle de l'abbaye de Lagrasse...

À cela s'ajoutent d'autres arguments, qui ont trait au contexte politique, et l'hypothèse selon laquelle l'église de Vernaux fut bâtie et dépendante de l'abbaye de Lagrasse est solidement défendable.

Le pouvoir public d'essence comtale est en cours de territorialisation au XIe siècle en haute Ariège autour d'une branche du grand lignage comtal carcassonnais et un nouveau comté qui s'ancre autour de Foix et de son *castrum* se définit lentement. Cette territorialisation implique de régler un certain nombre de questions posées par le passage de la famille comtale de Carcassonne de type élargie vers le nouveau lignage rétréci que construisent les nouveaux comtes ancrés à Foix. La disparition des comtes de Razès — membres du lignage carcassonnais — en 1066 simplifie la tâche des Fuxéens, car les Razès disposaient de droits en haute Ariège<sup>25</sup>. La disparition des comtes de Carcassonne en 1067 laisse la branche fuxéenne seule sur la vallée de l'Ariège. Mais les comtes de Cerdagne sont présents autour d'Ax au moins jusqu'au

---

<sup>22</sup> De plan pour partie analogue, certes plus archaïque et plus ancien.

<sup>23</sup> E. Magnou-Nortier et A.-M. Magnou, 1996, p. 134. Cette église est presque entièrement détruite.

<sup>24</sup> BnF, Doat, vol. 68, f° 232.

<sup>25</sup> *Convienientia* de Sabartès, mentionnée vers 1002. HGL, V, acte 162.

début du XIIe siècle<sup>26</sup>. Ce n'est donc pas un hasard, si les comtes de Foix s'investissent politiquement dans le dernier quart du XIe siècle autour de Lordat et c'est à cette occasion que Vernaux apparaît pour la première fois dans une documentation somme toute très lacunaire, qui ne démontre nullement que cet habitat est récent. La *villa*<sup>27</sup> de Vernaux est mentionnée dans un acte qui a souvent interrogé : la donation de la *castelania*<sup>28</sup> du Lordadais à la célèbre abbaye de Cluny. Elle semble bien n'avoir connu aucun lendemain, ni même peut-être d'actualité. On a pu l'expliquer par une volonté de la part des comtes de Foix, alors proches d'établissements clunisiens, de mettre à l'abri un secteur insuffisamment contrôlé. Les nominations des *castlans* du *castrum* de Lordat<sup>29</sup> démontrent effectivement les difficultés des Fuxéens face aux Cerdans dans ce *ministerium*, d'autant que les Cerdans sont alors très implantés à et autour d'Ax. Le Lordadais est donc un secteur de fortes concurrences politiques entre deux blocs comtaux : carcassonnais et cerdan. Ce que l'acte de 1074 décrit du Lordadais, c'est un territoire très caractéristique des *ministeria* ou des *vallis*<sup>30</sup> de la montagne pyrénéenne : un semis villageois du type caselier<sup>31</sup>, des habitats ouverts, dont Vernaux, dominés par un unique *castrum* de rang public, ici Lordat, et quelques églises, encore trop peu nombreuses pour assurer un lieu de culte par village. Pour conforter sa *potestas* sur le secteur, le comte de Foix fit construire une grande église à Unac et a évidemment recherché que des abbayes sur lesquelles sa famille s'appuyait, c'est le cas de celle de Lagrasse, puissent aussi ériger des lieux de culte, ce qui explique le surinvestissement dans le secteur de la fin du XIe siècle et au début du XIIe siècle et la présence de superbes églises romanes autour de Lordat, dont celle de Vernaux.

### Les silences d'une simple annexe

---

<sup>26</sup> Guillot 2012. En 1068-1095 le *liber feodorum maior* conserve une *convienientia* et deux serments au comte de Cerdagne pour le *castrum* de Lordat, au moment même où le comte de Foix dit en disposer dans de nombreux actes... à cette époque les comtes de Cerdagne et de Foix s'opposent aussi à propos de Mérens et du péage d'Yrivals (Col de Puymorens). Le comte de Foix s'associe au vicomte de Cerdagne alors en conflit avec le comte de Cerdagne (Guillot 2010).

<sup>27</sup> Terme ambivalent dans cette chronologie. Il s'agit assurément d'un ressort fiscal. Seule l'étude géoarchéologique a pu démontrer qu'il s'agit vraisemblablement aussi d'un village, d'une agglomération (voir la large bibliographie à propos des villages caseliers).

<sup>28</sup> Comprendre : le territoire dominé par la fortification comtale de Lordat.

<sup>29</sup> Ce sont des fidèles qui reçoivent la charge héréditaire de la garde des *castra* comtaux. Ils sont choisis au sein du groupe aristocratique local et forment une partie du conseil comtal. Ils forment des toponymes éponymes, mais ne reçoivent jamais le *castrum* gardé en fief.

<sup>30</sup> Circonscriptions administratives intermédiaires du *pagus* ou comté. Denis Mirouse suppose que le Lordadais est inclus anciennement (avant 940 ; 2015, 35 et 90 et suiv.) dans un grand *ministerium* de *Supernicum* couvrant toute la haute Ariège autour d'Ax et de Lordat, et son hypothèse peut être confirmée par un acte connu par une analyse, probablement un faux construit après coup mais utilisant des toponymes anciens, (AD09, E8, p. 140) qui cite les alleux de *Subernie* comprenant l'église Sainte Marie de Lordat. À compter de la fin du Xe siècle, le *ministerium* de Lordat (première mention fin Xe siècle, HGL, V, col. 120) semble différencié de celui de *Supernicum*.

<sup>31</sup> Sur le sujet de l'habitat au Moyen Âge central en haute Ariège et des villages caseliers : Guillot 2010 et 2016.

En fait, l'église de Vernaux n'est pas mentionnée dans la documentation avant les pouillés et comptes épiscopaux du XIVe siècle et si ce n'était son bâtiment, on ne pourrait plus comprendre qu'elle a été érigée au cours du Moyen Âge central. L'église de Vernaux est à la fin du XIVe siècle annexe de l'église de Garanou et desservie par le *capelanus* de Garanou<sup>32</sup>. En 1378, Vernaux rapporte 37 florins par an à l'évêché de Pamiers, ce qui est une somme rondelette pour une petite communauté montagnarde et indique peut-être que l'église dépend entièrement de l'évêché à cette date<sup>33</sup>. Sans qu'on sache pourquoi, les églises dépendantes de l'abbaye de Lagrasse sont passées à la dépendance de l'évêché au bas Moyen Âge.

Le village de Vernaux est aussi finalement assez rarement mentionné dans la documentation écrite même à la fin du Moyen Âge. Il apparaît dans la grande enquête sur le comté de Foix menée par l'administration royale lorsqu'on impose l'hommage du comte de Foix au roi<sup>34</sup>. Cette enquête très précise documente tous les habitats, même des hameaux. Mais on est étonné de ne pas recenser de témoins issus de Vernaux dans la vaste enquête du roi d'Aragon à propos du *castrum* de Lordat en 1273, alors que tous les villages du secteur y sont représentés<sup>35</sup>. Peut-être le village est-il alors peu peuplé. C'est ainsi qu'il apparaît en pleine crise à la fin du XIVe siècle, constitué de seulement 6 feux fiscaux et en régression puisqu'un feu est noté « abandonné » depuis le recensement précédent<sup>36</sup>. Comparativement aux autres villages de haute Ariège, c'est fort peu. Peu de temps auparavant, on connaît quelques habitants de Vernaux. En 1321 et 1322, Raimonde — femme de Bernard Guilhou de Vernaux — dépose neuf fois devant l'inquisiteur Jacques Fournier, les sept dernières fois alors qu'elle est déjà incarcérée au mur de Pamiers (Allemans – la Tour-du-Crieu)<sup>37</sup>. Elle est l'ancienne femme de feu Arnaud Vital et est dénoncée par une habitante de Montailou<sup>38</sup>. Raimonde a vécu à Montailou avec son mari autour de 1300 et c'est dans ce cadre qu'elle est inquiétée. Son interrogatoire n'aborde donc pas le lieu de Vernaux, mais des personnes de Montailou et éventuellement de Prades d'Alion. Elle est condamnée au mur strict en juin 1323 et évidemment on perd sa trace<sup>39</sup>. L'anthroponyme *Vernaus* apparaît dans la même chronologie avec Alazaïs femme *den Vernaus* et paroissienne de Pech (Saint-Pierre)<sup>40</sup>. Guillaume de *Vernauso* est mis en cause devant l'inquisiteur Geoffroy d'Ablis en 1308. Il est décrit de Lordat et non pas de Vernaux, mais on ne peut être certain que les deux communautés n'aient pas été réunies, d'autant qu'un Sabatier, anthroponyme connu à Vernaux à la fin du XIVe siècle est aussi indiqué « de

---

<sup>32</sup> J. de Font-Reaulx et C.-E. Perrin 1972. Qui dessert aussi celle de Pech (Saint-Pierre).

<sup>33</sup> Vidal 1903, 325.

<sup>34</sup> *Villa de Vernaux*. 1272, 7 Juil. HGL, t.X, acte 5.

<sup>35</sup> Baudon de Mony 1886, t. II, acte 64.

<sup>36</sup> Dufau de Maluquer, 120. Les anthroponymes des chefs des foyers fiscaux sont : *Vernaus*, *Ferrier*, *Sicre* et *Sabatier*. Ces feux payent la moitié de la taille à un seigneur local dont l'identité n'est pas précisée.

<sup>37</sup> Duvernoy 1965, n° 40, t. 2, f° 162 et suiv.

<sup>38</sup> Idem, t. 1, f° 95 b.

<sup>39</sup> Palès-Gobillard 1984, t. 2, 1637.

<sup>40</sup> Duvernoy 1965, t. 1, f° 100 et suiv.

Lordat »<sup>41</sup>. À l'occasion de son témoignage en 1321, la maison de Pierre *Ferrerii* — qui vit à Vernaux avec sa femme — est mentionnée<sup>42</sup>. Finalement, au vu de l'enquête poussée menée par Geoffroy d'Ablis puis par Jacques Fournier auprès des habitants du secteur, Vernaux ou ses habitants apparaissent peu souvent dans ces registres (faiblesse de la diffusion de l'hérésie à Vernaux et/ou petitesse de l'habitat ?). Ce qui est intéressant pour notre sujet est qu'Azalais comme Raimonde sont décrites paroissiennes de Pech-Saint-Pierre et non pas de Vernaux. Vernaux est donc au début du XIVe siècle une annexe de l'église Saint-Pierre de Pech, avec laquelle elle est d'ailleurs associée pour la dernière fois dans le pouillé de la fin du XIVe siècle<sup>43</sup>. Elle devient à compter de la fin du XIVe siècle et jusqu'à l'époque contemporaine annexe de Garanou.

Même les documents plus nombreux au XVIe siècle<sup>44</sup>, ceux listant les bénéfices de l'évêché de Pamiers ou les affermages des levés des impôts décimaux ne mentionnent que fort rarement l'église de Vernaux. C'est une annexe, et les comptes de décimes de l'évêché — conservés en nombre à compter du début XVIIe siècle — ne la mentionnent donc pas. Les comptes de décimes du début du XVIe siècle<sup>45</sup> ou du XVIIe siècle<sup>46</sup> ne citent ni Vernaux ni Garanou, mais les recteurs d'Albiès, Vèbre, Lordat, Unac, etc. Vernaux est ensuite décrite annexe de Garanou (avec l'église de Lassur) en 1648, 1696, et au XVIIIe siècle<sup>47</sup>. Le desservant nommé en 1648, Guillaume Perpère, l'est pour les trois églises : Garanou, et ses annexes Lassur et Vernaux<sup>48</sup>. À cette époque<sup>49</sup>, agissant dans le cadre moralisateur de la Contre-Réforme, les recteurs Guillaume Perpère (de Garanou) et d'Unac demandent de l'aide à l'évêque de Pamiers pour empêcher dans leurs paroisses et dans le Lordadais les profanations, les fêtes, les danses et les « femmes de mauvaise vie »<sup>50</sup>. Le célèbre François de la Mothe-Fénelon (famille de Salignac – Dordogne), évêque de Pamiers entre 1736 et 1741, organise une administration plus soucieuse de l'écrit et de sa conservation et laisse quelques comptes relatifs à la paroisse de Vernaux<sup>51</sup>. En réalité, la probable faiblesse de la communauté paysanne du village de Vernaux implique que son église reste durant des siècles desservie par des prêtres d'autres églises du secteur. Pourtant, en 1696, alors qu'on vient d'acheter une maison à Garanou pour le vicaire des églises de Garanou, Vernaux et Lassur et qu'il est demandé aux paroissiens de Vernaux de contribuer, on apprend que les habitants de Vernaux sont en instance devant le métropolitain pour obtenir un desservant uniquement pour leur paroisse et qu'ils se plaignent de contribuer

---

<sup>41</sup> Palès-Gobillard 2002, 340-341.

<sup>42</sup> Duvernoy 1965, t. 1, f° 101 b.

<sup>43</sup> La paroisse de Pech Saint-Pierre doit alors disparaître, d'autant que l'habitat du Pech-Saint-Pierre est déjà déserté à cette époque (il l'est avant 1272).

<sup>44</sup> BnF, Doat, 95, f° 165 et suiv.

<sup>45</sup> BnF, ms lat. 12 730, f° 209-211.

<sup>46</sup> AD09, G194 et G195.

<sup>47</sup> Blazy 1929-1930, 154. Et AD09, G69.

<sup>48</sup> AD09, G235, n° 124 et G69.

<sup>49</sup> Sans date.

<sup>50</sup> AD09, G235, n° 107.

<sup>51</sup> AD09, G68.

le double de ceux de Lassur. Ils expliquent qu'ils mériteraient donc un vicaire pour eux seuls, ou tout le moins la résidence dans leur village du vicaire « partagé » et offrent de se charger de son logement. En 1765, temps de croissance démographique, Vernaux compte 124 habitants, ce qui n'est peut-être pas négligeable, mais n'en fait pas une communauté populeuse, loin de là<sup>52</sup>.

Parce qu'elle est annexe, l'église est aussi peu visitée lors des visites pastorales d'époque moderne<sup>53</sup> ayant pour but de dresser un cahier des charges dans le but d'améliorer du culte. En 1737, les experts nommés de l'évêque de Pamiers en charge de dresser une liste des réparations à effectuer dans les biens de l'évêché et aux églises visite celle de Vernaux à nouveau notée annexe de Garanou<sup>54</sup>. Ils la décrivent « église champêtre » et leurs prescriptions indiquent un sanctuaire en assez bon état. Ils prévoient de réparer et de resolidariser la porte du balustre et de changer deux planches du plancher de l'église. Il est aussi prévu de poser une vitre à une petite fenêtre. Surtout il est proposé d'enduire de chaux les murs et la voûte du sanctuaire (parement interne) et de crépir (« et farcir ») le parement externe en comblant un petit jour dans la maçonnerie du côté nord du sanctuaire. Ils indiquent qu'il faut installer un tableau encadré pour l'autel. Plus sibyllin, ils signalent qu'il faudrait faire un « jardin à la place d'une pièce qu'ils ont trouvé ». Le tout est prévu coûter 49 livres et 15 sols. Le curé, dont le nom est *Séré* approuve en signant. En même temps, les taxes ecclésiastiques de Vernaux sont affermées pour 450 livres ce qui est une somme relative importante pour une petite paroisse<sup>55</sup> et entre 1779 et 1784 la paroisse rapporte chaque année 650 livres à l'évêché, ce qui confirme que l'église ne doit dépendre que de l'évêché à cette date<sup>56</sup>. En 1745 a lieu une nouvelle visite<sup>57</sup>, et on préconise de changer deux des rambardes de la balustrade et utiliser une barre de fer pour soutenir le dernier balustre, et de changer deux planches du plancher. Il est précisé qu'il faut blanchir le plafond pour le remettre en état doter l'autel d'un cadre, mettre en place un jardin à la place d'une pièce de bois qui est par terre, vitrer deux petites fenêtres, rejoindre le parement externe sur toute sa hauteur et la toiture et boucher le petit jour (fissure ?) côté nord. Les travaux prévus en 1737 n'ont donc pas encore été réalisés et cette visite reprend quasiment mot pour mot le précédent projet. Existe alors dans l'église une chasuble « de toutes couleurs » en satin qu'il faut réparer en changeant son voile en satin par un voile de soie (un galon), mais il manque une chasuble de ligature et une aube avec cordon et amict<sup>58</sup>. Il est demandé d'acquérir un devant d'autel « de toute couleur » avec cadre et châssis, 6 chandeliers et une croix, des crémières et une nappe *Rouan* pour poser sur l'autel. En 1685, l'église de Vernaux est celle de la haute vallée qui possède le moins d'argenterie. Estimée au poids de l'argent nous ne pouvons pas savoir de quel(s) objet(s) il s'agissait, mais il pourrait n'y

---

<sup>52</sup> Lassur 129 habitants, Garanou 141, Lordat 240. Frêche 1969, 367-368.

<sup>53</sup> AD09, G58 et G59.

<sup>54</sup> AD09, G69, n° 17, f° 47 et 48.

<sup>55</sup> AD09, G69, n° 18 ; Garanou 397 livres, Lordat 387 livres. En 1738 existe une quittance pour 80 livres pour le même affermage (peut-être seulement une partie des droits). Le fermier est Mr Lacaze. AD09, G68.

<sup>56</sup> AD09, G69, n° 19.

<sup>57</sup> AD09, G354, n° 9.

<sup>58</sup> Rectangle de toile qui se pose sur les épaules avant l'aube.

avoir eu qu'un seul objet. Elle possède alors aussi des objets en cuivre « jaune » et un seul autre en cuivre « rouge »<sup>59</sup>.

À la Révolution, les biens nationaux situés à Vernaux sont très peu nombreux, ce qui confirme que le patrimoine de l'église était quasiment nul (des champs *al pradal*, à la *Gardelle*)<sup>60</sup>. Le document confirme que le curé de Garanou est toujours le desservant de l'église de Vernaux.

Pas plus qu'elle n'était pleinement comtale à la fin du XIVe siècle<sup>61</sup>, la seigneurie de Vernaux n'est royale dans les années 1670 et à cette date Vernaux ne paie que l'albergue à l'administration royale<sup>62</sup>. On ne connaît le seigneur que lorsqu'un conflit l'oppose à la communauté et à l'État français au XIXe siècle, par suite de l'engagement de son domaine à la Révolution : il s'agit alors d'un des descendants d'une des branches de la famille de Lordat, Jean de Lordat de la Bastide<sup>63</sup>. Étant donné les faibles biens dépendants de l'église, il n'y a pas lieu de penser que Vernaux ait pu dépendre d'une seigneurie ecclésiastique à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne. Le conflit indique que le roi de France a vendu ce domaine à cette famille en 1675.

Après la Révolution et tout au long du XIXe siècle, les décisions des conseils municipaux de Vernaux trahissent leur peu de souci envers l'église. Les intérêts de la nouvelle commune se portent sur les chemins vicinaux et leur entretien, sur les droits de pacage — souvent en dispute avec les communautés voisines — et livrent aussi une nette tonalité sociale, républicaine et communautaire : médecine gratuite, aide aux enfants indigents, louage du taureau étalon, caisse de prévoyance pour les troupeaux, emploi d'un vacher, construction d'une école, caisse et bibliothèque scolaire, organisation des cérémonies de la fête nationale, puis raccordement à l'eau, etc. Dans les années 1840, le procès avec la famille de Lordat grève le budget de la commune qui en est parfois réduite à des impositions extraordinaires pour faire face aux frais des procédures<sup>64</sup>. La rupture — entre un temps où la municipalité reste intéressée par le lieu de culte et un autre temps où l'on considère que l'église n'est pas une charge à assumer par la commune — a lieu dans les années 1850-1860. L'église est érigée en chapelle vicariale en 1822, à la suite de quoi, en 1829, l'archevêque de Toulouse prévoit réglementairement d'y nommer un vicaire résidant, mais cette décision n'a pas été suivie d'effet<sup>65</sup>. Une nouvelle demande d'érection en chapelle vicariale pour disposer d'un desservant propre à Vernaux est déposée auprès de l'évêque en 1848. On y indique le projet de construire un presbytère, bâtiment essentiel pour obtenir un curé en propre<sup>66</sup>. En 1853, on prévoit d'ailleurs une imposition extraordinaire de 100 francs pour construire un presbytère, mais on y renonce en 1854<sup>67</sup>.

---

<sup>59</sup> AD09, 1Q15.

<sup>60</sup> AD09, 1Q650.

<sup>61</sup> Dufau de Maluquer, 120. La taille est à moitié à un seigneur local non défini dans le rôle.

<sup>62</sup> AD09, E5, n° 18.

<sup>63</sup> AD09, 1Q185 (1826).

<sup>64</sup> AD09, 311EDTD1, séance de mai 1839.

<sup>65</sup> 27 mars. AD09, 2V6.

<sup>66</sup> AD09, 311EDTP1.

<sup>67</sup> AD09, 311EDTD1, janvier 1855.

Les opérations d'inventaire ne semblent pas avoir été conflictuelles et le secteur est plutôt franchement républicain et absolument pas acquis au parti réactionnaire. Même les réparations importantes à mener à l'église sont sujettes à désaccord au sein du conseil municipal, ainsi en 1868, où seulement « une partie » du conseil communal acquiesce les réparations urgentes à la toiture du sanctuaire alors que l'eau s'infiltré dans le bâtiment<sup>68</sup>.

La commune paraît avoir laissé la plupart du temps la fabrique<sup>69</sup> sans beaucoup d'aide pour entretenir le lieu de culte qui continue d'avoir un desservant partagé avec Garanou. Ce dernier est en réalité avant tout le curé de Garanou et y loge<sup>70</sup>. Le conseil de fabrique lui-même fonctionne de manière peu autonome et est souvent associé à celui de Garanou. En 1861, il n'existe plus aucun membre du conseil de fabrique de Vernaux (décédés ou démissionnaires)...<sup>71</sup>. À compter de 1839 et encore en 1893<sup>72</sup>, les comptes de la fabrique sont présentés en conseil municipal et sa pauvreté implique que la commune contribue au paiement du desservant pour garantir qu'aient lieu deux offices par semaine à l'église. Cette aide de la mairie se poursuit jusqu'au début du XXe siècle<sup>73</sup>.

Concernant les travaux, la commune n'intervient au XIXe siècle que ponctuellement, exceptionnellement et pour les plus importants, dans les décennies 1860-1870, et en évitant tout pour les financer, sauf quelques dons en matériels ou quelques rares travaux pour de petites sommes<sup>74</sup>. À l'époque contemporaine et jusqu'au classement du sanctuaire, seuls la toiture, la voûte (parement interne), et le porche paraissent avoir été rénovés. Des travaux ont aussi été menés sur la porte de l'église (reprise des piédroits) et sur le plancher (nef et chœur) et le lambrissage des murs.

En 1845, on craint déjà pour la voûte et la commune demande une aide en Préfecture<sup>75</sup>. Il est indiqué que la fabrique pourvoit tout juste à l'entretien de « cire, de linge et d'ornements », mais en fait, elle thésaurise pour les travaux et dispose parfois de sommes relativement importantes<sup>76</sup>. En 1850, on mentionne à nouveau le mauvais

---

En 1856, le projet de presbytère étant abandonné, l'impôt prévu doit être remboursé, mais il est indiqué qu'en fait il n'a pas été levé par la municipalité (AD09, 311EDTM1).

<sup>68</sup> AD09, 2O1853.

<sup>69</sup> En 1823, le conseil de fabrique est formé de 6 titulaires et 4 suppléants. La fabrique reçoit parfois des legs, par exemple 300 francs en 1823 : AD09, 4O320.

<sup>70</sup> AD09, 4O320 en 1824. Aucuns frais de logement du desservant dans les comptes municipaux, AD09, 1O660 et 661.

<sup>71</sup> AD09, 5V13.

<sup>72</sup> AD09, 1O660, comptes de 1839, 1843, 1846, 1851, etc., et 311EDTD2, session de mai 1894. L'aide — qui passe de 50 francs en 1839 à 250 francs au début du XXe siècle — est d'abord versée irrégulièrement. Dans les années 1870 (AD09, 1O660), elle devient régulière et, jusqu'au début des années 1890, elle est versée sous forme de subvention à la fabrique.

<sup>73</sup> AD09, 311EDTD3, session de mai 1905.

<sup>74</sup> AD09, 1O660, comptes de 1851 : travaux à l'église, 150 francs. AD09, 1O661, 1905, réparations à l'église : 50 francs. En 1908-1909, 195 francs sont dépensés : il peut s'agir de travaux préalables au classement. En 1927, il est dépensé 100 francs en réparations à l'église et 400 en 1932.

<sup>75</sup> AD09, 311EDTD1, séance de juin 1845.

<sup>76</sup> AD, 4V28. En 1869, sur un budget de recettes de 1247 francs, l'excédent reporté de l'année précédente est de 1198 francs. Elle achète alors pour l'église de Vernaux de la cire, de l'encens, des cierges et une souricière, et répare de « gros tuyaux » et la grosse croix.

état de la toiture du sanctuaire.<sup>77</sup> En 1868, la fabrique demande à la mairie de l'aide pour la reconstruction de la toiture de l'église<sup>78</sup> et présente des devis pour une somme de 1700 francs<sup>79</sup>. Le conseil de fabrique prévoit d'utiliser à cet effet 835 francs et le reste de la somme est demandé à la commune. Le conseil municipal approuve le projet, en indiquant ne pas pouvoir le financer le moindre centime...

Moins de cinquante ans avant son classement en Monument Historique, en avril 1869, plutôt que de refaire la toiture, la commune prévoit de construire une nouvelle église dans le village en réutilisant les matériaux de l'ancienne église qui doit être détruite<sup>80</sup>. Le conseil municipal demande donc l'autorisation à la préfecture de détruire la vieille église romane. En août, la municipalité presse la Préfecture à répondre : peut-on construire une nouvelle église ou doit-on réparer l'ancienne<sup>81</sup> ? Mais les fonds manquent et le projet budgétaire de la municipalité pour ériger le nouveau lieu de culte est largement sous-évalué<sup>82</sup>. La préfecture sollicite auprès du ministère des Cultes une aide financière pour les réparations et 700 francs sont accordés<sup>83</sup>. Cent soixante-cinq francs de dons sont aussi récoltés pour ce projet. À cette occasion, une première étude d'histoire est menée et l'on propose que l'église de Vernaux ait été érigée par Arnaud, seigneur de Lordat vers 1350<sup>84</sup>. Il est supposé qu'il ait en même temps érigé un monastère à proximité, au lieu-dit Sainte-Sophie<sup>85</sup>. La toiture de l'église de Vernaux est décrite en ardoises informes posées directement sur les maçonneries (sur du mortier de chaux).

L'architecte diocésain propose donc de séparer « la toiture de l'extrados de la voûte »<sup>86</sup>. Finalement, on reconstruit la toiture avant juin 1871 et il est noté dans les devis qu'elle devrait être « transformée », parce qu'il est prévu de créer une charpente (en sapin) en exhausant les murs pignons d'une vingtaine de centimètres pour donner une plus grande pente au toit<sup>87</sup>. Pour soutenir le faitage de la nouvelle charpente, le projet prévoit de bâtir un élément linéaire maçonné posé sur le milieu de la voûte. Le projet regrette de laisser inachevée la corniche qui couronne les murs gouttereaux<sup>88</sup> et prévoit d'enduire de chaux la voûte en parement interne. Le devis prévoit aussi

---

<sup>77</sup> AD09, 311EDTM1.

<sup>78</sup> L'eau pénètre dans le bâtiment. AD09, 4V28.

<sup>79</sup> AD09, 311EDTD1, avril 1868.

<sup>80</sup> Idem et 2O1853.

<sup>81</sup> Idem.

<sup>82</sup> AD09, 2O1853.

<sup>83</sup> 1868. AD09, 4V28.

<sup>84</sup> AD09, 2O1853. Les Lordat ne sont jamais seigneurs de Lordat. C'est une famille de *castlans*. Le comte de Foix reste le seigneur de Lordat durant tout le Moyen Âge et après. Arnaud de Lordat est un personnage avéré en 1347.

<sup>85</sup> À l'est de l'église. Cet hagiotopeyme implique effectivement qu'il y a eu un oratoire ou un lieu de culte dans ce secteur. Il n'existe aucun document le renseignant, mais on peut souligner l'originalité en haute Ariège de cet hagiotopeyme, qui ne paraît pas devoir être daté du Moyen Âge central ou de la seconde moitié du Moyen Âge, et pourrait être beaucoup plus récent.

<sup>86</sup> AD09, 4V28.

<sup>87</sup> AD09, 2O1853. AD09, 311EDTD1. 664 francs de réparations à l'église apparaissent dans les comptes de 1870 et 485 francs dans ceux de 1871 (AD09, 1O660). Des travaux sont notés effectués en 1870, AD09, 2O1853. Marché de gré à gré avec un artisan en 1868, AD09, 2O1853.

<sup>88</sup> Car l'efficacité des gouttières à protéger le pied du mur de l'humidité en est entravée.

« d'enlever de vieilles maçonneries qui surchargent la voûte » et de reconstruire les maçonneries « des reins », tout en dégagant par grattage l'extrados de la voûte.

On prévoit aussi de réparer le cimetière, et de nouveaux travaux à l'église dès 1874<sup>89</sup>. La commune et les habitants fournissent des matériaux, des dons, des journées de travail en nature, la fabrique prévoit d'abord de donner 80 francs et on demande une aide (500 francs) en Préfecture<sup>90</sup>. Il est prévu de réparer le mur du cimetière sur 60 m de long, de réparer les murs et la toiture du porche de l'église (pose d'une charpente et couverture d'ardoises), d'installer un plancher en sapin dans le chœur et dans la nef et de lambrisser le chœur et une partie de la nef, de changer la porte de l'église et de reprendre ses piédroits (nouvelles pierres de taille)<sup>91</sup>. L'affaire n'est pas réglée en août 1875<sup>92</sup>. Le coût des travaux s'élève à 1390 francs, la fabrique en payant finalement 208,50 francs. La mairie évalue ses dons de matériaux à plus de 600 francs, puis la Préfecture accorde 200 francs et autorise une imposition extraordinaire. On porte son montant à 20 centimes par franc (20 % de l'imposition habituelle) en 1876<sup>93</sup> et la mairie est autorisée à emprunter pour combler le manque<sup>94</sup>. Les travaux sont effectués et sont payés en 1877<sup>95</sup>.

Le cimetière est l'objet d'un peu plus de soins de la part de la municipalité que l'église. La commune accepte parfois de dépenser des sommes assez importantes, par exemple en 1881, lorsqu'on prévoit de reconstruire une partie de son mur de clôture qui ne l'avait pas été en 1877<sup>96</sup>. Le traité de gré à gré avec l'artisan en charge de la construction n'est passé qu'en 1893<sup>97</sup> et les travaux sont déclarés achevés en 1894<sup>98</sup>. Pour la somme de 800 francs<sup>99</sup>, il est mené la destruction d'une partie de l'ancien mur, la reconstruction du mur avec des pierres de carrières — et en décaissant le sol — et son crépissage. Des petits travaux sont encore menés au cimetière en 1913<sup>100</sup> et 1000 francs sont provisionnés en 1936 pour en réparer à nouveau la clôture<sup>101</sup>. À partir des années 1930, on emploie un fossoyeur<sup>102</sup>. Malgré ces soins réguliers apportés au mur du cimetière, le conseil municipal indique en juin 1952 qu'il est à nouveau en très mauvais état et surtout que le sol du cimetière est insuffisant<sup>103</sup>. Située proche du rocher, la couche terreuse y est trop fine et les tombes s'y superposent et affleurent.

---

<sup>89</sup> AD09, 2O1853.

<sup>90</sup> AD09, 311EDTD1, février et AD09, 2O1853.

<sup>91</sup> AD09, 2O1853.

<sup>92</sup> AD09, 311EDTD2.

<sup>93</sup> Idem, septembre 1875.

<sup>94</sup> AD09, 311EDTM1.

<sup>95</sup> AD09, 2O1853.

<sup>96</sup> AD09, 311EDTD2.

<sup>97</sup> AD09, 1O661. En 1893, la somme dépensée s'élève à 400 francs.

<sup>98</sup> AD09, 311EDTD2, juillet 1894. AD09, 2O1853.

<sup>99</sup> Financé en : 200 francs en fonds propre de la commune, 195 francs en journées de travail volontaires des habitants, 200 francs en subvention préfectorale. Les dossiers AD09, 2O1853 et 4V28 ne permettent de savoir comment sont financés les 205 francs restant, mais une demande est faite par la commune en Préfecture.

<sup>100</sup> 15 francs (peu), AD09 1O661.

<sup>101</sup> Idem.

<sup>102</sup> AD09 311EDTD4, session de juin 1939.

<sup>103</sup> Idem.

Le maire propose de construire des caveaux et demande la rondelette somme de 850 000 francs à la Préfecture. Mais la Préfecture répond rapidement qu'on ne peut faire construire des caveaux par une municipalité et qu'ils doivent être payés par les familles possédant des concessions, et cela même si une opération similaire a été conduite à Urs (09)<sup>104</sup>. La sacristie est mentionnée en tant que bien de la commune en juillet 1953<sup>105</sup>. La question du cimetière n'est pas résolue en 1969 et on prévoit d'abord de l'élargir vers l'ouest en créant une nouvelle clôture pour enserrer une parcelle de 80 m<sup>2</sup> de superficie<sup>106</sup>. Une subvention de 6000 francs est accordée par la commission départementale, mais le projet ne recueille pas l'assentiment des Monuments Historiques<sup>107</sup>. Un cimetière sera finalement reconstruit (en juillet 1985) au sud et en aval de l'église, sans aucune surveillance ou accord des services de l'État<sup>108</sup>. La hauteur du mur aval (sud) du nouveau cimetière est lourdement critiquée jusqu'au ministère de la Culture, car il masque le monument<sup>109</sup>. Les travaux à l'intérieur de l'église sont alors différés, faute de crédits.

Les dossiers de l'ABF notent qu'en outre la route contre l'église a été élargie sans surveillance des services des Monuments Historiques en 1970 et que le rocher supportant le monument fut alors malheureusement miné<sup>110</sup>.

Une série d'églises romanes de la haute Ariège sont classées au titre des Monuments Historiques au début du XXe siècle et celle de Vernaux l'est le 19 novembre 1910, après celles d'Unac, d'Axiat, de Verdun, etc. À compter de l'année 1950<sup>111</sup>, le budget communal comprend réglementairement annuellement une provision annuelle de 200 francs pour l'entretien de ce site classé. À cette époque on emploie un gardien des Monuments Historiques<sup>112</sup>. Le premier plan du sanctuaire est levé par Lucien Sallez<sup>113</sup> à l'occasion du classement de l'édifice. Un autre plan (ou plutôt une simple copie du premier) conservé dans les dossiers des archives ariégeoises date de 1954 et n'est pas phasé<sup>114</sup>. À notre connaissance, il n'y a jamais non plus eu d'étude des bâtis en élévation de ce monument.

---

<sup>104</sup> AD09, 28W670.

<sup>105</sup> AD09, 311EDTD4.

<sup>106</sup> Idem. Session de mars.

<sup>107</sup> AD09, 311EDTD4, session de 1972. Et AD09, 276W71. En 1973, une discussion a lieu entre le maire représentant les habitants et l'ABF à propos des toitures du village. Certains habitants voulant user de tuiles plates (rouge, type mécanique) et l'ABF recommandant des teintes ardoisées, dont les peu coûteuses couvertures en amiante-ciment colorées en noir. AD09, 616W11.

<sup>108</sup> AD09, 626W22. En aval, les sols sont plus épais et donc plus propices à l'installation d'un cimetière. Soulignons que l'impact des différents travaux d'époque contemporaine autour de l'église — route élargie à l'ouest et au sud-ouest, ancien cimetière au nord et surtout nouveau au sud — ont forcément largement dégradé une grande partie des niveaux archéologiques autour du sanctuaire. Seuls ceux situés à l'est, le long du chevet pourraient avoir été préservés.

<sup>109</sup> Et non pas en raison de l'impact archéologique de l'opération.

<sup>110</sup> AD09, 616W11 ; sans avis préalable de l'ABF.

<sup>111</sup> AD09, 311EDTD4, session de mars 1950.

<sup>112</sup> Idem, session de novembre 1951. Son salaire est alors augmenté de 1300 à 2000 francs par an, puis à 3000 francs en 1854.

<sup>113</sup> Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, G/82/09/2003-0374009.

<sup>114</sup> AD09, 276W270.

En 1992 est conduite une étude préalable à la restauration par l'Architecte des Bâtiments de France<sup>115</sup>. Les peintures conservées dans l'église sont restaurées par l'atelier d'Assalit en 1984 et 100 m<sup>2</sup> de charpente et de toiture sont reconstruits<sup>116</sup>.

## Conclusion

Érigée fort probablement par l'abbaye de Lagrasse, l'église romane Saint-Pierre de Vernaux sert un intérêt commun d'objectifs partagés par l'abbaye et les comtes de Foix au début du XIIe siècle. Elle permet d'abord la création d'une paroisse rurale, donc celle d'une polarisation sociale dont le fondement est le culte chrétien et, incidemment, un renforcement du poids de la religion dans la vie de la communauté villageoise comme mené partout à cette époque. Elle participe aussi au surinvestissement des comtes de Foix et des abbayes sur lesquelles ils s'appuient dans un secteur dont la domination est controversée.

Mais la faiblesse de l'habitat de Vernaux — au moins dès la fin du Moyen Âge — a pour conséquence que cet investissement est finalement surdimensionné et l'église est au moins à compter du XIIIe siècle une simple annexe. Elle paraît dépendre de l'évêché, d'autant que l'abbaye de Lagrasse perd ses possessions en haute Ariège au cours du XIIIe siècle à son profit.

Si le bâti du sanctuaire livre des modifications d'époque moderne, clocher, porche et sacristie, les archives n'en conservent pas traces, mais elles ont pu avoir lieu dans le cadre de la contre-réforme.

La sociabilité villageoise du XIXe siècle se construit dorénavant autour de la commune et la paroisse perd son rôle fédérateur, d'autant que les idéaux républicains se diffusent rapidement sur le secteur, et plus encore à compter du milieu du XIXe siècle. Pour un temps, l'église est vécue une charge pour la commune, d'autant que celle-ci n'en est pas encore propriétaire. Elle est pensée comme moins utile que son cimetière. Peu de temps après la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 et son complément en 1907, l'église de Vernaux est classée et s'attache au sanctuaire une nouvelle fonction désormais primordiale, celle d'être un élément du patrimoine national.

## Sources

Archives départementales de l'Ariège :

1B14, n° 53 à 56 – Excès, Arnaud Rauzy, de Vernaux, contre divers habitants de Lordat.  
1B252, n° 208 – Complot 1783, Jacques Rauzy et Pierre Clauzade, de Vernaux.

63EDTCC1 — Compoix et terrier de Luzenac — 1694.  
63EDTCC2 — Livre terrier de Luzenac — 1772.  
63EDTCC3 — Dont biens tenant de Vernaux — XVIIIe s.  
311EDTD1 — Conseils municipaux 1838-1874, Vernaux.  
311EDTD2 – Conseils municipaux 1875-1903, Vernaux.

---

<sup>115</sup> AD09, 626W22.

<sup>116</sup> Idem. En 1976, des ardoises avaient aussi été changées pour 1000 francs, donc probablement peu.

311EDTD3 —Conseils municipaux 1904-1943, Vernaux.  
311EDTD4 — Conseils municipaux 1943-1984, Vernaux.  
311EDTM1 — Bâtiments communaux, Vernaux. Dont : réparations effectuées à l'église (1850), à l'église et au cimetière (1876) ; construction d'un presbytère (1853-1856)...  
311EDTP1 — Fabrique, Vernaux - Comptabilité (1902), affermage des chaises de l'église (s.d.). Traitement du vicaire (1836-1842) ; demande d'érection en succursale de l'église vicariale (1848).

E5 — Dénombrement du comté de Foix (1671-1674).

G58 — (1627-1679). Administration spirituelle du diocèse : visites pastorales des évêques Henry de Sponde et François-Estienne de Caulet.

G59 — (1694-1707). Administration spirituelle du diocèse : visites pastorales de Jean-Baptiste de Verthamon.

G68 – s.d. mais début XVIIIe siècle, autour de 1737, quittances souscrites par M. Salignac de Lamothe-Fénelon, pour les dîmes épiscopales de Bédeilhac, du Carla, de Lieurac, du Sautel, de Dun, de Limbrassac, de Lordat et Garanou, de Pamiers, de Saint-Amadou, de Saint-Julien de Senesse, de Tarascon et de Vernaux.

G69 – 1737, Procès-verbal dressé par les sieurs Paul de Claverie et Guillaume Flouret, experts nommés par M. de Salignac-Lamothe-Fénelon, évêque de Pamiers, et par M. de Verthamon-Chalucet, procureur de dame Catherine de Verthamon, sa femme, héritière de M. Jean-Baptiste de Verthamon, évêque de Pamiers, pour rédiger l'état des réparations à effectuer au palais épiscopal et aux églises suivantes du diocèse, où l'évêque « est fruit prenant » : ...Garanou, Vernaux, Lordat, Axiat, Lassur,....État des derniers actes de baux à ferme des fruits décimaux.... Compte-rendu à monseigneur l'évêque pour l'année 1780.... Compte-rendu à monseigneur l'évêque pour l'année 1779.... Compte-rendu à monseigneur l'évêque pour l'année 1782.... Compte-rendu à monseigneur l'évêque pour l'année 1781... Compte-rendu à monseigneur l'évêque pour l'année 1783... Compte-rendu à monseigneur l'évêque pour l'année 1784.

G150, n° 256 — Requêtes et enquêtes pour dispenses de mariage à un degré canonique... dont Paroisse de Vernaux : Enquête sur Jean Rausy et Anne Bonnel (15 juin 1710).

G194 – Diocèse de Pamiers. Départements généraux des décimes. 1. – Rôle de la cotisation de quatre décimes imposées sur le clergé (1528-1529). 2-23. – États des décimes imposés sur le clergé du diocèse de Pamiers pendant les années qui suivent : 1536, 1548, 1559, 1585, 1589, 1601, 1606, 1607, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615.

G195 — Diocèse de Pamiers. Départements généraux des décimes (suite). 1-3. - États des décimes imposés sur le clergé du diocèse de Pamiers pendant les années qui suivent : 1616, 1635.4-6. - Procurations données pour la levée des décimes (25 septembre 1641-9 avril 1644). 7-17. - Rôles des départements des décimes pour les années suivantes : 1655, 1676, 1686, 1690, 1691, 1692, 1695,18. - Rôle des décimes (s.d.). 19-20. - Extraits du rôle des décimes pour l'année 1701

G196 — Diocèse de Pamiers. État des restes des décimes dus par les bénéficiers. 1-2. — Arrêt du Conseil portant rabais des décimes pour les non-jouissances des années 1625 et 1626 et état du dit rabais (31 décembre 1625). 3-49. — États des restes des décimes pour les années : 1628, 1652, 1654, 1656, 1657, 1658, 1659, 1661, 1662, 1664, 1665, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1686.

G235, n° 124 - Mise de Guillaume Perpère en possession de la cure de Garanou, Vernaux et Lassur (15 avril 1648).

G354, n° 9 – 1745, Épiscopat d'Henri de Lévis-Léran : inventaires et ordonnances pour les églises... de Vernaux...

6J81, n° 1 - Cahier de comptes des sommes dues par les communautés d'Axiat, Caussou, Caychax, Garanou, Lassur, Lordat, Vèbre et Vernaux, 1640-1645.

38J5 - Canton des Cabannes (par M-Th Laureilhe, J-P Durand). Vernaux : cimetière : entrée et portail de fer forgé. Église romane : statue de sainte femme portant un vase de parfum, détails architecturaux des toits.

2N6 – Conseil d'arrondissement de Foix ; session de 1831 : rejet des demandes de dégrèvements de contributions formulées par les communes de Sorgeat, Luzenac, Ornolac, Serres-et-Allens, Bompas, Ilhat, Roquefort et Vernaux.

1O660 et 661 – Comptes de gestion des communes (1824-1886), dont Vernaux.  
4O320 – Dossiers Bonnel-Pradal, fabrique de Vernaux (1824-1825).  
2O1853 – Sous fonds de la Préfecture avant 1940, Vernaux. Église, presbytère, cimetière.

3P846 – Cadastre napoléonien de Vernaux (s.d).  
7P18 – Commune relevant de l'inspection de Foix, dont Vernaux et Lordat (1889-1890).

1Q15 – 1685. États des dépouilles des églises (argenterie, ornements, meubles, linge) et de dons volontaires.

1Q185 – 1825-1840. Lordat seigneurie (dont Vernaux).  
1Q650 – 1793— an IV, biens des paroisses (notamment Vernaux).

3T86 – Archives communales, dont Vernaux (1881-1937).  
4T15 — Vernaux. Église : classement (1910).

2V6-2V7 – 1822-1886. Circonscriptions et érections de succursales dans l'arrondissement de Foix. Dont tableaux d'indication des villages, hameaux et du nombre d'habitants attribués à la nouvelle circonscription et de ceux demeurant dans l'ancienne paroisse : Vernaux,...

4V28 — Vernaux : réparation de la toiture de l'extrados des voûtes (1868).

5V13 – Vernaux : réorganisation du conseil de fabrique (1861).

26W22 – Dont Vernaux : église Sainte-Marthe, réfection couverture et enduits intérieurs, restauration des fresques (1976-1983) ; réalisation d'un cimetière aux abords immédiats par reconstruction du mur d'enceinte et de soutènement : photographie, croquis, convention commune-État (1989-1992).

28W670 — Vernaux : adduction d'eau potable (1947-1948) ; gestion des biens communaux, personnel, voirie, pièces justificatives des dépenses (1941-1958).

175W7 — ; Vernaux : réfection de la toiture de l'église.

270W147 – 1976-1996, église de Vernaux : cadastre.

276W270 à 271 – 1954 et 1979, église de Vernaux, plan et extrait du plan cadastral.

616W11 – 1963-1980, permis de construire instruits par l'ABF, dont Vernaux.

626W22 – Fonds des services départementaux en charge des MH. Dont Vernaux. — Église Sainte-Marthe, réfection couverture et enduits intérieurs, restauration des fresques (1976-1983) ; réalisation d'un cimetière aux abords immédiats par reconstruction du mur d'enceinte et de soutènement : photographie, croquis, convention commune-État (1989-1992).

Bibliothèque Nationale de France :

Divers volumes du fonds Doat.

Sources figurées, autres services d'archives :

Archives départementales de Haute-Garonne :

53 FI 260 1 – 10. Boîte 260. Lordat, Vernaux et autres villages ariégeois. — Photographies.

Archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine — Charenton-le-Pont :

G/82/09/2003-037409. Vernaux (Ariège). Église. Coupes longitudinale et transversale, plan. 30 novembre 1909. Auteur : Sallez Lucien.

AP44L08916 – Négatif. Église. Chevet. Sylvain Stym-Popper. 1953

AP44L08917 – Négatif. Église. Chevet. Sylvain Stym-Popper. 1953

APMH00269009 – Tirage photographique. Église. Couverture d'ardoise de la façade nord de l'église. Bernadette Daré. 1964

AP09W00965 — Tirage photographique. Église. — Statue : Sainte Madeleine, bois sculpté, peint. © Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (objets mobiliers), tous droits réservés.

AP09W00966 — Tirage photographique. Église. — Statue : Sainte Madeleine, bois sculpté, peint (profil droit). © Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (objets mobiliers), tous droits réservés.

APMH00269011 – Tirage photographique. Église. Porche de la façade nord de l'église. Bernadette Daré. 1964.

APMH00269010 — Tirage photographique. Église. Abside de la façade nord de l'église. Bernadette Daré. 1964.

AP44L08918 — Négatif. Église. Ensemble nord. Sylvain Stym-Popper. 1953.

AP44L08919 — Négatif. Église. Ensemble nord. Sylvain Stym-Popper. 1953.

AP44L08920 — Négatif. Église. Ensemble est. Sylvain Stym-Popper. 1953

AP44L08921 — Négatif. Église. Façade nord. Sylvain Stym-Popper. 1953

AP44L08922 — Négatif. Église. Chevet. Sylvain Stym-Popper. 1953

AP09W00968 — Tirage photographique. Église. — Cloche en bronze datée de 1606. © Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (objets mobiliers), tous droits réservés.

AP09W00962 — Tirage photographique. Église. — Groupe sculpté : Vierge à l'enfant, bois sculpté, doré. © Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (objets mobiliers), tous droits réservés.

AP09W00967 — — Tirage photographique. Église. — Statue, Saint-Pierre, bois sculpté, peint, doré. © Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (objets mobiliers), tous droits réservés.

Carte de Cassini — n° 40.

#### Bibliographie et sources éditées

- C. Barrière-Flavy., 1898. *Censier du Pays de Foix à la fin du XIVe siècle*, Toulouse.
- C. Baudon de Mony, 1896. *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, Paris, Picard, 2 vol.
- L. Blazy, 1929-1930. « Visites pastorales de J-B de Verthamon, en 1696, dans les paroisses du haut-comté de Foix », *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, t. IV, p. 137-158 et 203-208.
- P. Bonnassie, 1990. *La Catalogne au tournant de l'an mil*. Saint-Quentin, Albin Michel.
- J. Boulhaut, 1989. *Églises Romanes en Ariège : exposition, janvier-mars 1989*. — Foix, Archives départementales de l'Ariège.
- Cluny : A. Bernard et A. Bruel, 1888. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome IV (1027 - 1090), Paris, 1888.
- B. Cursente, 2021. Le Moyen Âge. Les fondations de la société pyrénéenne. *In* J.-F. Soulet dir. *Pyrénées. État des lieux*. Morlaàs, Cairn, 154-191.
- S. Decottignies 2004. *Les peintures monumentales du XIe au XVIIIe siècle en Ariège* (coll. Images du patrimoine, n° 231).
- S. Decottignies 2005. « Statistique de la peinture monumentale en Midi-Pyrénées », *In Situ* [En ligne], 6 | 2005, mis en ligne le 01 septembre 2005, consulté le 25 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/9030> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.9030>
- Dufau de Maluquer, 1901. *Rôle des feux du comté en 1390*, Foix.

- M. Durliat, 1969, « Ariège et Garonne », in *Pyrénées Romanes* ss la dir de M. Durliat et V. Allègre, collection Zodiaque, p. 17 et suiv.
- M. Durliat 1983. « Les peintures murales romanes dans le Midi de la France de Toulouse et Narbonne aux Pyrénées », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, n° 26-102, p. 117-139.
- J. Duvernoy, 1965. *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, 3 tomes, Privat, Toulouse.
- J. de Font-Reaulx et C.-E. Perrin 1972. *Pouillés des Provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, Académie des Belles Lettres.
- G. Frèche, 1969. « Dénombrements de feux et d'habitants de 2 973 communautés de la région toulousaine (Intendances d'Auch, de Montauban, du Roussillon, et généralité de Toulouse de l'intendance du Languedoc) (1536-1790) », in *Annales de démographie historique. Villes et villages de l'ancienne France*, p. 393-471.
- Gallia Christiana* 1715. T.1, 1 provinces d'Albi (comprenant les évêchés de Castres, Mende, Rodez, Cahors, Vabres), Aix (évêchés d'Apt, Ries, Fréjus, Gap, Sisteron), Arles (évêchés de Marseille, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon, Orange), Avignon (évêchés de Carpentras, Vaison, Cavaillon) et Auch (évêchés d'Acqs, Lectoure, Comminges, Couserans, Aire, Bazas, Tarbes, Oléron, Lescar, Bayonne).
- F. Guillot, 1998. *Fortifications, pouvoirs et peuplement en Sabarthès du début du XIe siècle au début du XVe siècle*. Lille, Presse Universitaire du Septentrion, 3 t. 1127 p.
- F. Guillot, 2010. « La mise en place des habitats agglomérés en Sabartès (haute Ariège) au Moyen Âge central », *Habitats et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Presses Université Toulouse le Mirail, collection Méridiennes, p. 77-94.
- F. Guillot, 2012. « Le comte et les rois : Montréal-de-Sos en 1272 ». In Cocula A.-M. et Combet M. dir. *Le château à la Une ! Événements et faits divers. Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord Colloque (Périgueux)*, Bordeaux, De Boccard, 27-44.
- F. Guillot, 2016. La mise en place de l'habitat en haute et basse vallée de l'Ariège, 10<sup>e</sup> - 14<sup>e</sup> siècles, des systèmes de peuplement peu territorialisés. In *Pays pyrénéens et environnement, Actes du 62<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées*. Mercuès, Fédération historique de Midi-Pyrénées et Société Ramond, 153-175.
- HGL : C. Devic. Et J. Vaissète, 1872. *Histoire générale du Languedoc*. Toulouse, Privat, t. II, V, VIII et X.
- Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. *Les peintures monumentales du XIe au XVIIIe siècle. Ariège, (Images du Patrimoine)*, Accord éd., s.d.
- J. de Lahondès, 1877. « Les églises romanes de la vallée de l'Ariège », *Bulletin Monumental*, 8<sup>e</sup> numéro, p. 703-725.
- J. de Lahondès, 2018. *Les églises romanes de la vallée de l'Ariège*, réédition, Lacour-Ollé.
- E. Magnou-Nortier et A.-M. Magnou, 1996. *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse*, Tome 1 (779-1119), Paris.
- E. Martinazzo, 2012. *La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710)*, thèse sous la dir. de S. Brunet, histoire, université Paul Valéry — Montpellier III, dactyl.
- D. Mirouse, 2015. *Les circonscriptions intermédiaires du sud du pagus de Toulouse aux Xe et XIe siècles* (ministerium, vicaria, suburbium...), mémoire de Master II sous la dir. d'H. Debax, dactyl.
- A. Neury, *Notes sur les peintures murales de France, rapports dactylographiés, signés et datés entre 1942 et 1977*, 6 vol. dactyl. Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

- C. Pailhès, 2000. *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse*, Tome 2 (1117-1279), Paris.
- C. Pailhès, 2011. *Paroisses et communes de France. Ariège*, Foix, Conseil Général de l'Ariège.
- A. Palès-Gobillard, 1984, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les cathares du comté de Foix (1308-1309)*, éd. du CNRS, Paris.
- A. Palès-Gobillard, 2002. *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui, 1308-1323*, éd. du CNRS, Paris.
- F. Peloux, 2019. « Le récit retrouvé du vol des reliques de saint Eudald, martyr d'Ax-les-Thermes, par les moines de Ripoll en 978. Edition et commentaire d'un texte fragmentaire », *Miscel·lània Litúrgica Catalana* [Societat Catalana d'Estudis Litúrgics], núm. xxvii, p. 211-238.
- R. Robert, 1910. « Églises à plan triflé de la vallée de l'Ariège », *Bulletin Monumental*, tome 74, p. 304-311.
- M. Savès, 2002. *Les églises romanes de la haute vallée de l'Ariège : les influences catalanes et toulousaines*, mémoire de maîtrise sous la dir. de H. Pradalier, Université-Toulouse — le-Mirail, dactyl.
- J.-M. Vidal, 1900. « *Les comptes de l'évêché de Pamiers sous l'évêque Raymond Dachon (1371-1380)* », in *Annales de Saint-Louis-des-Français*, vol. IV, Rome, p. 71-121, 261-300, 377-411.
- J.-M. Vidal, 1903. « Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318) », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 15, n° 59. p. 289-328.
- J.-M. Vidal, 1931-1932. « Catalogues épiscopaux des diocèses ariégeois, d'après les registres consistoriaux conservés aux Archives du Vatican et les recueils connus *Gallia Christiana*, Duchesne, Gams, Eubel, etc. » ; « Catalogue des bénéfices dépendant de l'évêque et du chapitre cathédrale de Pamiers » : « Pour le pouillé des anciens diocèses de Pamiers, Mirepoix et Rieux », in *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix*, vol. 11/14, p. 121-127, 127-134, 161-166, 166-169, 170-173, 209-219, 241-260.